

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022

**Direction Population Administration et Ressources – N°04.06.2022.177**

**Objet : Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux prestations de vérifications réglementaires entre les villes de CLEON, CAUDEBEC-LES-ELBEUF, ELBEUF-SUR-SEINE, GRAND-COURONNE, ROUEN et DEVILLE-LES-ROUEN.**

**Date de la convocation : 21 septembre 2022**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre de votants : 27**

**PRESENTS :**

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, MM. DABO Infali, SARR Yaya, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy, Mmes PALMENTIER Corine, BALEM Sandrine, LEFEBVRE Laetitia, LERICHE Evelyne, DENOS Clélia, M. DEM Ibrahim.

**POUVOIRS :**

Mme COLOMBOTTI Monique a donné pouvoir à M. BERTHOU Fabrice.

M. HOUNKPATI Jean-David a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à M. ARBI Rachid.

M. BOURREÁU Marc a donné pouvoir à Mme LERICHE Evelyne.

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. TARSIA Rosario**

**RAPPORTEUR : Fabrice BERTHOU**

**Vu :**

- ✓ l'article L.2121.29 du code général des collectivités territoriales ;
- ✓ les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique ;
- ✓ l'article L.2124-2 de la commande publique ;
- ✓ les articles R.2161-2 à R.2161-5 de la commande publique ;

Les villes de CLEON, CAUDEBEC-LES-ELBEUF, ELBEUF-SUR-SEINE, GRAND-COURONNE, ROUEN et DEVILLE-LES-ROUEN souhaitent se regrouper pour mutualiser leurs besoins concernant les prestations de vérifications réglementaires.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il apparaît opportun, conformément à la faculté offerte par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, de s'associer pour constituer un groupement de commandes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux prestations de vérifications réglementaires entre les villes de CLEON, CAUDEBEC-LES-ELBEUF, ELBEUF-SUR-SEINE, SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, GRAND-COURONNE, ROUEN et DEVILLE-LES-ROUEN

**Date de transmission de l'acte :** 04/10/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/10/2022

**Numéro de l'acte :** 04-06-2022-177 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20220929-04-06-2022-177-DE

**Date de décision :** 29/09/2022

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats

Dans un tel cas, une convention constitutive doit être établie et signée par les membres du groupement. Cette convention doit définir les modalités de fonctionnement du groupement et désigner un coordonnateur parmi ses membres et ce, dans le respect des règles prévues par les textes régissant les marchés publics. Ce coordonnateur est, dans ce cadre, chargé d'organiser la procédure de consultation, d'organiser l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de signer et de notifier le marché.

La convention, ci-jointe, désigne la ville de CLEON comme coordonnateur du groupement de commandes.

Néanmoins, il est entendu que chacun des membres du groupement de commandes est tenu, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution du marché. Cette convention est applicable dès sa signature et prend fin à la notification du contrat.

La procédure sera de type formalisé, et à ce titre, il convient de préciser que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la ville de CLEON.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de créer le groupement de commandes portant sur les prestations de vérifications réglementaires entre les villes de CLEON, CAUDEBEC-LES-ELBEUF, ELBEUF-SUR-SEINE, GRAND-COURONNE, ROUEN et DEVILLE-LES-ROUEN

**PREND** acte de la nomination de la ville de CLEON comme coordonnateur du groupement constitué.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, les avenants éventuels ainsi que toutes pièces utiles au bon avancement de ce dossier.

Pour copie conforme,

Cléon, le 29 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)